



**CONFERENCE PARLEMENTAIRE  
SUR LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE**

*organisée par l'Union interparlementaire*

*Genève, 7 et 8 mai 2009*

---

**INFORMATIONS  
PRATIQUES**

# CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE

organisée par l'Union interparlementaire  
Genève, 7 et 8 mai 2009

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Table des matières

	Paragraphes
Dates et lieu .....	1-2
Participation et inscription.....	3-8
Liste des délégués .....	9
Modalités de travail.....	10-11
Langues .....	12
Documents .....	13-14
Réception officielle .....	15
Visas .....	16
Hôtels.....	17-18
Transports locaux et taxis .....	19-20
Compléments d'information.....	21

Annexe Office des Nations Unies à Genève, plan du quartier

### Dates et lieu

1. La Conférence se tiendra les 7 et 8 mai 2009, dans la salle XVIII, Bâtiment E, du Palais des Nations, qui abrite l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Pour entrer dans l'enceinte des Nations Unies, les visiteurs sont invités à passer par la porte de Pregny, au 14 avenue de la Paix (voir Annexe).

2. La Conférence s'ouvrira le jeudi 7 mai à 10 heures et sera suivie de quatre séances de travail, qui se dérouleront jusque dans l'après-midi du lendemain. Comme le veut la coutume pour les réunions qui se tiennent à l'ONUG, les séances du matin commenceront à 10 heures et se termineront à 13 heures tandis que les séances de l'après-midi reprendront à 15 heures pour s'achever à 18 heures. Une réception (buffet), offerte par l'UIP au Palais des Nations, aura lieu le 7 mai après la séance de travail.

### Participation et inscription

3. La participation à la Conférence est ouverte à tous les Membres et Observateurs de l'UIP, conformément à la pratique en usage à l'UIP.

4. En raison des dimensions de la salle de réunion, chaque délégation ne devrait normalement pas compter plus de quatre parlementaires. Le nombre des secrétaires et conseillers les accompagnant est limité à un maximum de trois personnes. Les parlements sont encouragés à veiller autant que possible à ce que leur délégation compte autant de femmes que d'hommes.

5. Etant donné les sujets qui seront examinés pendant la conférence, il est important que chaque parlement désigne des membres qui traitent des questions financières et économiques ou prennent une part directe à l'action législative menée pour juguler les conséquences de la crise économique actuelle, ainsi que des membres compétents pour les affaires étrangères et la coopération internationale.

6. Comme la conférence se tient à l'ONUG, il est impératif que tous les délégués observent les consignes de sécurité en vigueur à l'ONU, y compris les délais d'inscription et les règles concernant les badges. Des instructions détaillées à ce sujet seront affichées sur le site Web de l'UIP à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/finance09.htm> et envoyées par la poste à tous les parlements.

7. Le Secrétariat de l'UIP centralisera les demandes d'inscription et transmettra les données pertinentes à l'ONUG. Pour s'inscrire, les délégués sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint, qu'ils peuvent aussi télécharger sur le site Web de l'UIP, et de le retourner au Secrétariat de l'UIP à Genève avant le **30 avril 2009**. Toute modification concernant la composition de la délégation devra être signalée directement à l'UIP.

8. Pour des raisons de sécurité, tous les délégués sont priés de porter leur badge à tout moment tant qu'ils se trouvent à l'ONUG pour la conférence et les réceptions auxquelles elle donnera lieu.

### **Liste des délégués**

9. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la réunion. Elle sera établie à partir des confirmations qu'aura reçues le Secrétariat de l'UIP jusqu'à 18 heures le 30 avril. Les délégations sont priées de bien vouloir signaler au Secrétariat de l'UIP tout changement à apporter à la liste provisoire. Une liste révisée sera affichée sur le site Web de l'UIP après la conférence.

### **Modalités de travail**

10. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en plénière. Un programme de travail détaillé de la conférence sera publié sur le site Web de l'UIP et distribué aux parlements par d'autres moyens. Il comprendra une série de réunions-débats interactives auxquelles participeront d'éminents experts internationaux et des représentants des Nations Unies et d'autres milieux. La conférence étant conçue sur un mode largement interactif, les délégués feront tout leur possible pour éviter de lire des déclarations officielles. Ils sont au contraire invités à poser des questions et à participer au débat par de brèves interventions et suggestions. Il ne sera pas établi à l'avance de liste officielle d'orateurs. Il reviendra à la présidence de décider de l'ordre des interventions et des questions.

11. Au cas où il se révélerait possible d'adopter une déclaration ou une série de recommandations sur l'action des parlements face à la crise économique mondiale, le projet de texte sera remis suffisamment de temps avant la séance de clôture. Les modalités spécifiques concernant le dépôt d'amendements au projet de texte seront annoncées sur place.

### **Langues**

12. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, français et espagnol. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

### **Documents**

13. Les seuls documents officiels de la session seront le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, un éventuel projet de document final et des notes d'information établies par le Secrétariat de l'UIP.

14. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou d'autres publications se rapportant à l'ordre du jour de la réunion pourront utiliser une table disposée à cet effet près de la salle de conférence.

### **Réception officielle**

15. Les détails concernant la réception officielle que l'UIP organisera au Palais des Nations dans la soirée du 7 mai 2009 seront communiqués aux délégués lors de leur inscription.

### Visas

16. Nous appelons votre attention sur les dispositions strictes en vigueur à l'entrée en Suisse, qui fait maintenant partie de l'espace **Schengen**. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée pour des Etats de l'espace Schengen doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargé de ces formalités dans leur pays de résidence.

### Hôtels

17. Les frais d'hébergement sont à la charge des délégués. Les délégations de pays ayant une **mission permanente à Genève** sont aimablement priées de faire leurs réservations de chambres d'hôtel par l'intermédiaire de leurs missions respectives. Les missions ont l'habitude d'accueillir des délégations nationales aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations de chambres d'hôtel. De fait, nombre d'entre elles ont obtenu des tarifs préférentiels auprès d'hôtels situés à proximité du Palais des Nations.

18. Les délégations de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres soit par l'intermédiaire de leur agence habituelle, soit par **l'Office du tourisme de Genève**. Les délégations qui souhaitent faire appel aux services de ce dernier sont aimablement priées de prendre contact avec le Secrétariat de l'UIP qui leur fera parvenir un formulaire de réservation de chambres d'hôtel, qui devra être retourné directement à l'Office du tourisme de Genève. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, **seules les demandes de réservation de chambres d'hôtel renvoyées avec les coordonnées d'une carte de crédit, comme garantie, seront confirmées**. Plusieurs grandes réunions internationales devant se tenir à Genève au mois de mai 2009, il faut impérativement faire la réservation le plus tôt possible et, au plus tard, **avant le 23 mars 2009**. D'avantage d'informations sera disponible sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/finance09.htm>).

### Transports locaux et taxis

19. On peut se rendre au Palais des Nations en bus et en tram. Les numéros 8, 18, F, V et Z s'arrêtent à "Appia"; les numéros 5, 11, 13, 14 et 15 s'arrêtent à "Nations". On achète des billets en utilisant les distributeurs automatiques installés aux principaux arrêts d'autobus. On peut aussi se procurer des cartes à prix réduit, valables pour plusieurs trajets, auprès des marchands de journaux en ville arborant le sigle "TPG" (Transports publics genevois).

20. A Genève, les taxis doivent être appelés et ne peuvent pas être hélés. Il y a des stations de taxis sur presque toutes les grandes places de Genève et à la sortie du Palais des Nations. On peut appeler un taxi par téléphone en composant les numéros locaux suivants : 022 320 20 20, 022 320 22 02 et 022 331 41 33.

### Compléments d'information

21. Toute demande d'information complémentaire concernant la conférence devra être adressée à :

Union interparlementaire  
5, Chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève  
Suisse  
Téléphone : +4122 919 41 50  
Fax : +4122 919 41 60  
Courrier électronique : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)